FOVI : Que faire si vous en êtes victime ?

1. Informez immédiatement votre hiérarchie et votre service comptabilité

2. Identifiez les paiements déjà réalisés, à venir ou en instance pour effectuer le rejet ou le blocage

3. Alertez votre banque et demandez le retour de fonds ou la suspension du virement

6. Conservez les preuves (numéro de téléphone, e-mail, SMS...)

5. Réalisez un dépôt de plainte auprès d'un service de police ou de gendarmerie

6. Renforcez les actions de sensibilisation de l'ensemble des acteurs

www.ba-info.fr